3.12. Réservoirs à carburant :

3.12.1. Emplacement	En avant de l'essieu 1	
	Côté droit	Côté gauche
3.12.2. Capacité (en litres)	235	264 (*) ou 140 (1)
3.12.3. Matériau	Polyéthylène ou acier (1)	

(*) Le réservoir gauche de 264 litres n'est pas possible pour un aménagement comportant 57 places passagers et l'annexe 7 de la Directive 2001/85/C.E.
Sur demande : Un réservoir (acier) de 41 litres placé côté droit après l'essieu 2 (chauffage autonome)

3.13. Mode d'alimentation du moteur : Par pompes-conduites-injecteurs gérés électroniquement (injection directe)
3.14. Type de filtre à air : à cartouche sèche
3.15. Allumage : par compression
3.16. Tension d'alimentation des circuits électriques : 24 volts
3.17. Dispositif d'anti-parasitage : sans objet
3.18. Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur visco-coupleur
3.19. Nombre de silencieux d'échappement : un
3.20. Niveau sonore au point fixe :
3.20.1. Valeur du niveau sonore : 94 dBA
3.20.2. Régime de rotation correspondant : 1.500 tr/min
3.20.3. Position de la sortie d'échappement : à l'arrière gauche
3.21. Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption : Sur la plaque constructeur.
3.22.
3.23.
3.24. Classe environnementale : 0555*0651C (Euro 4) – 0555*0651G (Euro 5)

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1. Type des boîtes de vitesses :
Mécaniques :
MB GO 190 (6 rapports avant et 1 marche arrière)
MB GO 240-EPS III (8 rapports avant et 1 marche arrière)
ZF 12 AS 2301 (12 rapports avant et 1 marche arrière)

4.1.1. Emplacement du levier de commande : Sur la planche de bord
4.2. Type d'embrayage : Monodisque à sec
4.2.1. Mode de commande : - Par pédale avec transmission hydropneumatique
- Automatique ou séquentiel avec commande de transmission électropneumatique (avec les boîtes de vitesses ZF et MB EPS III)
4.3. Type de transmission entre boîte de vitesses et roues : Arbre à cardan entre boîte et pont, et arbre de roue entre pont et moyeu.
4.4. Démultiplication de la transmission :
4.4.1. Circonférence de roulement des pneumatiques de référence : 3.184 mm
4.4.2. Démultiplication et vitesses à 1.000 tr/min

Avec boîte de vitesses MB GO 190

Combinaison des vitesses	Rapports de boîte	Rapport du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1.000 t/min (en km/h)
1	8,17		23,25	8,21
2	4,65		13,23	14,43
3	2,79		7,94	24,06
4	1,81	2,846	5,15	37,09
5	1,25		3,55	53,81
6	1,00		2,846	67,12
Marche arrière	7,68		31,85	5,99

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée

Boîtes de vitesses (sur demande) :

BV / Rapport	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	AR
MB GO 240-EPS III	6,571	4,158	2,748	1,739	1,256	1,000	0,795	0,633	--	--	--	--	6,176
ZF 12 AS 2301	12,33	9,57	7,44	5,87	4,57	3,47	2,70	2,10	1,63	1,29	1,00	0,78	11,41

Peuvent être montés en option les pont suivants : 2,846 – 3.154 – 3.583 – 3,909

4.5. Vitesse maximale effective : 100 km/h
4.5.1. Sur route : 90 km/h
4.5.2. Sur autoroute : 100 km/h
4.5.3. Système de régulation de vitesse et de proximité (ART) : Sur demande, ce dispositif permet une assistance au conducteur afin d'adapter la vitesse du Tempomat à celle du véhicule qui le précède et de maintenir la distance choisie
4.6. Indicateur de vitesse : oui
4.7. Compteur kilométrique : oui
4.8. Chrono tachygraphe : oui
4.9. Limiteur de vitesse : oui, par réglage du boîtier électronique à 100 km/h

5. SUSPENSION

5.1. Avant : Suspension pneumatique à 2 soufflets – Essieu à roues indépendantes – 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique – 2 triangles superposés par côté – Barre stabilisatrice

5.2. Arrière : Suspension pneumatique à 4 soufflets – Essieu rigide guidé par 2 bras longitudinaux inférieurs et deux bras obliques supérieurs en triangle – 4 amortisseurs télescopiques de type hydraulique – Barre stabilisatrice

5.3.

5.4. Suspension spécifique : - Gestion électropneumatique de la suspension
- En option : Une commande pneumatique à trois positions permet de baisser ou monter la suspension.
Le véhicule ne doit circuler que lorsque la commande au tableau de bord est sur la position intermédiaire
(contrôle de mise en fonction du système sur l'indicateur multifonction au tableau de bord)

6. DIRECTION

6.1. Type de direction : à vis à circulation de billes avec assistance hydraulique intégrée.
L'effort volant est amplifié par pression hydraulique sur l'écrou récepteur du boîtier de direction.
Cette pression est délivrée par une pompe hydraulique entraînée par le moteur.
6.1.1. Système de régulation de stabilité (ESP) : (sur demande)
Ce dispositif permet d'augmenter la stabilité du véhicule par régulation du couple moteur et du système de freinage électronique (EBS)
(une indication au display signale au chauffeur l'arrêt ou l'entrée en fonction du système)

6.2. Diamètre de braquage hors tout : 23,064 mètres

7. FREINAGE

7.1. Frein de service : Système de freinage électropneumatique à gestion électronique composé de :
- Un circuit de commande électropneumatique
- Deux circuits de puissance entièrement pneumatique agissant respectivement sur les 2 essieux (type I.I).

7.2. Répartiteur de freinage : Non, fonction gérée électroniquement agissant sur les 2 essieux.
7.2.1. Dispositif antibloqueur de roues : Oui, de catégorie 1 intégré au système de freinage électropneumatique
7.2.1.1. Principe : Un capteur sur chaque roue
7.3. Frein de secours : Assuré par l'indépendance des circuits
7.4. Frein de stationnement : A main, par cylindres à ressorts sur l'essieu 2.
7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1. Frein de service : Par air sous pression
7.5.2. Frein de secours : Par air sous pression
7.5.3. Frein de stationnement : Mécanique, par la mise à l'air libre des cylindres à ressorts de l'essieu 2.
7.6. Assistance des freins :
7.6.1. Frein de service : Par air comprimé
7.6.2. Frein de secours : Par air comprimé
7.6.3. Frein de stationnement : Non
7.7. Réservoirs de fluide et d'énergie : 4 à 6 réservoirs d'air comprimé
- Circuit essieu 1 : 1 de 30 litres
- Circuit essieu 2 : 1 de 30 litres
- Servitudes et secours : 1 de 40 litres + en option 1 de 40 litres + en option 1 de 6 ou 10 litres
- Tampon : 1 de 40 litres

7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances : Voyants lumineux (rouge et jaune) sur planche de bord et écran multifonction
7.7.2. Paramètres mesurés pour l'alarme : Chute de pression pneumatique ou défaillance électronique
7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : Lors de la mise sous tension ou par réalisation d'une défaillance
7.8. Type de freins :
7.8.1. Frein de service
7.8.1.1. Essieu 1 : Disques
7.8.1.2. Essieu 2 : Disques
7.8.2. Frein de secours : Disques
7.8.3. Frein de stationnement : Disques
7.9. Dispositif ralentisseur :
7.9.1.
7.9.2. Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 :
Sur demande : Ralentisseur électrique ou hydraulique
7.9.3. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis :
Frein moteur par volets dans collecteurs d'échappement et clapets d'échappement incorporés à la culasse
7.10.

8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie : CAR Classe 2 ou Classe 3
8.1.1. Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes : Coupe-batteries – Vidéo – Chauffage autonome – Cuisine – Réfrigérateur Double-vitrage – Tables de jeux – Chauffage de toit – Climatisation – Siège guide avec assise relevable verrouillable (Classe 2) – Siège guide avec assise relevable – Toilette fixe ou démontable – Trappes de toit en verre – Tablette amovible sur cache jupe – Jantes aluminium – Aménagement pour l'accès de 2 personnes à mobilité réduite et de 1 à 3 utilisateurs de fauteuil roulant par plateforme élévatrice et porte battante manuelle conformément à l'annexe 7 de la directive 2001/85/C.E.

8.1.2. Soutes à bagages : 11,8 m³
Equipements diminuant le volume des soutes : Toilettes (1,2 m³)
: Prédisposition couchette chauffeur (1,4 m³)
: Plateforme élévatrice (1,0 m³)

8.2. Matériaux constituant la carrosserie : Caisse monocoque, construction autoportante, treillis en profilés d'acier à section rectangulaire assemblé par soudures électriques, recouvert de tôles d'acier soudées électriquement
8.2.1. Protection contre l'incendie : Oui, plus alarme incendie dans le compartiment moteur, dans le compartiment du chauffage auxiliaire et dans les soutes à bagages

8.3. Nombre de places assises :

TABLEAU DES AMENAGEMENTS TYPES (CLASSE 2)						
Nombre de places assises (1) (y compris le conducteur)		Nombre de places debout (3)		Poids à vide maximum en ordre de marche (4) (en kg)		
Maxi (2)	Mini	Maxi	Mini	TOTAL	ESSIEU 1	ESSIEU 2
59	23	24	11	13.800	5.200	8.600

(1) Y compris les deux places destinées aux personnes à mobilité réduite
(2) Y compris le siège guide
(3) Le nombre de places debout sera limité à la moitié du nombre de places assises
(4) Les poids à vide en ordre de marche diminuent en fonction du choix des options et des implantations de sièges.

TABLEAU DES AMENAGEMENTS TYPES (CLASSE 3)				
Nombre de places assises (y compris le conducteur)		Poids à vide maximum en ordre de marche (4) (en kg)		
Maxi (2)	Mini	TOTAL	ESSIEU 1	ESSIEU 2
59	23	13.800	5.200	8.600

(2) Y compris le siège guide
(4) Les poids à vide en ordre de marche diminuent en fonction du choix des options et des implantations de sièges.

8.4. Sièges :
8.4.1. Nombre total correspondant aux aménagements décrits au point 8.3. :

NOMBRE DE SIEGES ET BANQUETTES					
Sièges 1 place		Banquettes 2 places		Banquette arrière	
Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum (5 places)	Minimum (4 places)
2	1	26	9	1	1

L'espace nécessaire pour le ou les fauteuils roulant(s) est libéré par l'extraction hors du véhicule des sièges amovibles.

8.4.2. Les sièges peuvent avoir les options suivantes :
Sièges dos à la route, sièges basculants avec verrouillage, sièges inclinables, sièges amovibles à démontage rapide, reposes mollets, reposes pieds, tablettes, accoudoir central.
Exclusivement avec la classe 3 : Sièges coulissants latéralement.

8.5. Nombre de portes :
8.5.1. Latérales :
Avant gauche : Néant
Avant droite : 1 porte simple de service, louvoyante à commande électropneumatique
Médiane : 1 porte simple de service, louvoyante à commande électropneumatique
Ces portes sont équipées de commandes de sécurité intérieures et extérieures
Avec option « aménagement Annexe 7 de la 2001/85/C.E. » : porte battante manuelle située en arrière de l'essieu avant, coté droit
8.5.2. Arrière : sans objet
8.5.3. Fermetures : verrouillage à clés de l'extérieur ou centralisé, avec déverrouillage intérieur.

8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :
8.6.1. Emplacement :
Côté gauche : 6 baies latérales dont 2 issues de secours
Côté droit : 6 baies latérales dont 2 issues de secours
Face arrière : 1 lunette considérée comme issue de secours
Pavillon : 2 trappes d'évacuation des passagers (faisant office d'évacuation des fumées)
8.6.2. Mode d'ouverture :
8.6.2.1. Vitres : Marteaux-pics, placés à proximité de chaque vitre issue de secours
8.6.2.2. Trappe de toit : par éjection ou marteaux-pics placés sur chaque trappe en verre

8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1. Pare-brise : verre feuilleté
8.7.2. Vitres latérales : verre trempé
8.7.3. Lunette arrière : verre trempé
8.7.4. Pavillon : verre trempé (avec option, trappes de toit en verre)

8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité :
VEHICULE LIVRE AMENAGE
8.8.1. Places avant :
8.8.1.1. Siège conducteur : 1 ceinture 3 points à enrouleur, sur siège type : - ISRI (6860/875 NTS) - GRAMMER (MSG 90.5 PG ou MSG 90.6 PG) avec les points d'ancrages sur le siège
8.8.1.2. Siège convoyeur : 1 ceinture 3 points à enrouleur, sur siège EvoBus type MS, avec les points d'ancrages sur le siège

46 S

8.8.2. Places arrière :
8.8.2.1. Sièges passagers : Ceintures 2 points à enrouleur, sur siège EvoBus type MS, (ancrages sièges sur rails) avec les points d'ancrages sur chaque siège
8.9.
8.10.
8.11.

9. ECLAIRAGE

9.1. Feux de route	: deux
9.2. Feux de croisement	: deux, groupés aux feux de route
9.3. Feux de position	
9.3.1. Avant	: deux, groupés aux feux de route
9.3.2. Latéraux	: quatorze, (sept de chaque côté)
9.4. Feux position arrière	: deux
9.5. Indicateurs de changement de direction :	
9.5.1. Avant	: deux, indépendants
9.5.2. Arrière	: deux, groupés aux feux de position
9.5.3. Latéraux	: deux, indépendants
9.6. Feux de stop	: deux, groupés aux feux de position
9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation	: deux, indépendants
9.8. Dispositifs réfléchissants :	
9.8.1. Avant	: sans objet
9.8.2. Arrière	: deux, groupés aux feux de position
9.8.3. Latéraux	: quatorze, dont huit indépendants et six groupés aux feux de position
9.9. Feux de détresse	: Par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction
9.10. Feux de marche arrière	: deux, groupés aux feux de position
9.11. Feux de brouillard :	
9.11.1. Avant	: deux, indépendants
9.11.2. Arrière	: un, groupé au feu de position, côté gauche
Sur demande	: un, groupé au feu de position, côté droit
9.12. Feux d'encombrement :	
9.12.1. Avant	: deux, indépendants sur la partie haute du pavillon
9.12.2. Arrière	: deux, sur la partie haute du pavillon
9.13. Dispositif de signalisation complémentaire arrière :	
9.13.1. Indicateur de changement de direction	: deux, indépendants sur la partie haute du pavillon
9.13.2. Feux de stop	: deux, incorporés aux feux d'encombrement
9.14. Feux spéciaux :	
9.14.1. Feux bicolores	: Sur demande, un, indépendant de chaque coté

10. DIVERS

10.1. Accessoires	
10.1.1. Essuie-glaces	: 2 à deux vitesses et balayage intermittent
Sur demande	: 1 sur la partie haute du pare-brise, à une vitesse et balayage intermittent
10.1.2. Lave-glace	: oui
10.1.3. Rétroviseurs :	
10.1.3.1. Extérieur	: 2, plus 1 miroir de surveillance côté droit et côté gauche
10.1.3.2. Intérieur	: Un
10.1.4. Avertisseur sonore	: oui, deux
10.1.5. Dispositif antivol	: antivol de direction (en option)
10.1.6. Extincteur	: 1 de 6 kg, placé sous l'une des banquettes avant
10.1.7. Equipements particuliers	: une boîte de premier secours – une lampe autonome – un triangle de pré signalisation – protection électronique des circuits électriques
10.1.8. Chauffage autonome	: oui, sur demande
10.1.8.1. Nature du combustible	: Liquide

10.2. Marque d'identité
10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur : Dans l'emmarchement de la porte avant droite
10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur un oméga, à droite dans le compartiment avant (derrière le pare-chocs).
10.2.3. Structure du numéro d'identification

WEB	632 038	-	3	
Identification du constructeur	Identification du type	Direction : 1 = à gauche - 2 = à droite	Numéro d'usine de fabrication	Numéro dans la série du type

10.2.4. Le numéro d'identification commence à : WEB 632 038 13 248 500
10.2.5. Identification du moteur : sur le dessus du bloc moteur
10.3.

11. VISITES TECHNIQUES

11.1. Emplacement de la plaque correcteur	: sans objet
11.2. Pression déclarée par le constructeur	: 9,0 bars
11.3. Pression de disjonction	: 11,5 +0,3 bars
11.4. Pression aux têtes d'accouplement	: sans objet
11.5. Longueur des bras de levier	: sans objet
11.6. Course maximale des actionneurs de freins	: Essieu 1 : 64 mm Essieu 2 : 64 mm

Diamètre des vases : Essieu 1 : 24"
Essieu 2 : 24"/24"

11.7. Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

INSCRIPTION	AFFECTATION
AV	Circuit essieu 1
AR	Circuit essieu 2
S	Servitudes

11.8. Observation

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale M3 genre TCP de la marque MERCEDES-BENZ, dont les types – variantes – versions suivent : 632 038 457
Livrés :
- aménagés satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

NOTA : **- Véhicule réceptionné suivant le directive 2001/85/C.E. ;**
- Véhicule conforme aux limites du niveau C de la directive 2006/51/C.E. pour les motorisations OM 457 hLA IV/15 ou OM 457 hLA IV/16 ;
- Véhicule conforme aux limites du niveau G de la directive 2006/51/C.E. pour les motorisations OM 457 hLA V/15 ou OM 457 hLA V/16.

Fait à Montlhéry, le 16 février 2009

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines

L. MIS

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° P-2629.08.01
Fait à Paris, le 16 février 2009
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
Pr. Le Chef de la Division Automobiles, Métrologie et Appareils à Pression,

Le chef du Centre National de Réception des Véhicules

M. CHAPUT



EvoBus France

NOTICE DESCRIPTIVE

CAR MERCEDES-BENZ

Type : **632** – Variante : **038 457**

Véhicule réceptionné suivant la directive 2001/85/C.E.

0. GENERALITES

0.1. **Constructeur :** EvoBus GmbH D-70567 Stuttgart (Allemagne)
0.1.1. **Représentant accrédité en France :** EvoBus France S.A.S. 2 à 6 rue du Vignolle – 95200 Sarcelles
0.2.
0.3. **Marque :** Mercedes-Benz
0.4. **Désignation commerciale :** TOURISMO M2
0.5. **Catégorie internationale :** M3
0.6. **Genre :** T.C.P.
0.7. **Type, variantes et versions :** 632 038 457
0.7.1. **Décodage des T.V.V. :** Type : **632** (Gamme TOURISMO)
Variante : **03** (RHD) **– 8** (Longueur 12,96 m – 2 essieux) **– 457** (Moteur)
Version : sans objet
0.8. **Puissance administrative :** 32 CV

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1. **Nombre d'essieux et de roues :** 2 essieux
Essieu 1 : roues simples
Essieu 2 : roues jumelées
1.1.1. **Emplacement des roues motrices :** Roues de l'essieu 2 – En série, dispositif antipatinage de roues (A.S.R.).
Un voyant au tableau de bord signale au chauffeur l'entrée en fonction du système.
1.1.2. **Emplacement des roues directrices :** Roues de l'essieu 1
1.2. **Dimensions des pneumatiques :** 295/80 R 22,5 (152/148 M) ou indices charges/vitesses supérieurs
1.3. **Constitution de la coque :** Cadre treillis, en tubes et tôles d'acier soudés
1.4. **Emplacement et disposition du moteur :** Moteur monté horizontalement, placé à l'arrière dans l'axe du car.
1.5 **Emplacement du poste de conduite :** Avancé, côté gauche

2. MASSES ET DIMENSIONS

Au sein de la présente notice descriptive, les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière

2.1. Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC)	: 19.000 kg
2.2. Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA)	:
2.2.1. Sans système de freinage de remorque	:
2.2.1.1. Avec remorque sans frein	: 19.750 kg
2.2.1.1.1. Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.1.	: 750 kg
2.2.1.2. Avec remorque équipée de freins à inertie	: 22.500 kg
2.2.1.2.1. Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2.	: 3.500 kg
2.3.	
2.4. Masse en charge techniquement admissible	: 19.000 kg
2.5. Charges maximales admissibles :	
2.5.1. Sur l'essieu 1	: 7.100 kg
2.5.2. Sur l'essieu 2	: 12.600 kg
2.6. Voie avant	: 2,126 m
2.7. Voie arrière	: 1,802 m
2.8. Empattement	: 6,900 m

Véhicules livrés carrossés

2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche	:
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements	
Véhicule livré aménagé	
2.9.0. Total	: 12.000 kg
2.9.1. Sur l'essieu 1	: 4.000 kg
2.9.2. Sur l'essieu 2	: 7.800 kg
2.10. Porte-à-faux avant	: 2,76 m
2.11. Porte-à-faux arrière	: 3,30 m
2.12. Longueur hors tout	: 12,96 m
2.13. Largeur hors tout	: 2,55 m
2.14.	

Nota : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir point 7.9.2.), il est admis de pouvoir :
a) Augmenter la masse en charge maxi admissible en service dans l'état (point 2.1.) et la masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'état (point 2.2.) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce dans la limite de 500 kg, soit :
- 300 kg pour un ralentisseur électrique
- 250 kg pour un ralentisseur hydraulique
b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (voir point 2.5.2.) dans la même proportion que ci-dessus

3. MOTEUR

3.1. Dénomination du type :	
3.1.1. Marque	: Daimler AG
3.1.2. Marquage moteur	: OM 457 hLA IV/15 **ou** OM 457 hLA IV/16 (Euro 4) OM 457 hLA V/15 **ou** OM 457 hLA V/16 (Euro 5)
3.2. Description générale :	
3.2.1. Genre	: Moteur diesel, 4 temps.
3.2.2. Principe de fonctionnement	: Moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin
3.2.3. Suralimentation	: Par turbo compresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur thermique
3.2.4. Dispositifs antipollution (sur demande)	: Système SCR, silencieux d'échappement avec catalyseur, injection d'Adblue avec unité d'alimentation et de dosage
3.3. Nombre et disposition des cylindres	: 6 cylindres en ligne
3.4. Cylindrée	: 11.967 cm³
3.5. Rapport volumétrique de compression	: 18,5 ±0,5
3.6. Puissance maximale	: 260 kW (/15) **ou** 300 kW (/16)
3.7. Régime de puissance maximale	: 2.000 tr/min
3.8. Couple maximal	: 160 mdaN (/15) **ou** 190 mdaN (/16)
3.9. Régime du couple maximal	: 1.100 tr/min
3.10. Régime de rotation maximal	: 2.200 ±60 tr/min
3.11. Carburant utilisé	: Gasoil

ANNEXE III
CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, EvoBus France S.A.S., 2 à 6 rue du Vignolle – Zone Industrielle – 95200 Sarcelles, représentant dûment accrédité de EvoBus GmbH D-70567 Stuttgart constructeur, certifions que le véhicule prêt à l'emploi :
(2) Dénomination :

(D1)	Marque	: MERCEDES-BENZ	
(D2)	Type – Variante - Version	: 632 038 457	
(D3)	Dénomination commerciale	: TOURISMO M2	
(E)	Numéro d'ordre dans la série du type	: WEB 632_038_13 252 983	(3)
(F1)	Masse en charge maximale techniquement admissible	: 19.000 kg	
(F2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC)	: 19.000 kg	
(F3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA)	: 22.500 kg	
(G)	Masse en service (G.1+75)	: 13.875 Kg	(3)
(G1)	Poids à vide national (PV)	: 13.800 Kg	(3)
(J)	Catégorie internationale	: M3	
(J1)	Genre national	: T.C.P.	
(J3)	Carrosserie (désignation nationale)	: CAR	
(K)	Numéro de la réception par type	: P-2629.08.01	
(P1)	Cylindrée	: 11.967 cm³	
(P2)	Puissance nette maximale	: 260 kW ~~– 300 kW~~	(1)
(P3)	Source d'énergie	: GO	
(P6)	Puissance administrative	: 32 CV	
(Q)		: non concerné	
(S1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: 59	
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt	: 94 dB(A)	
(U2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant	: 1.500 tr/min	
(V7)		: non concerné	
(V9)	Classe environnementale	: ~~0555*0651G~~ – 0555*0651G	(1)

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota)

- sort de nos usines, le 12.04.2010
pour être livré à : **OseoFinancement pour location à :**

Keolis Val de Saône
30 rue de la Guerlande
71880 Chatenoy Le Royal

Fait à Sarcelles, le 12.04.2010

(1) Rayer la mention inutile – (2) Références communautaires de la Directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation – (3) A compléter

Nota : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint, au présent certificat le procès-verbal de réception du type.
Rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312.1. à R.312.25., R.314.1. à R.317.7., R.317.15. à R.317.17 et R.318.1. à R.318.5. du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
- d'une déclaration en préfecture
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé, par le service en charges des réceptions

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous soussignés, EvoBus France S.A.S., 2 à 6 Rue du Vignolle – Zone Industrielle – 95200 Sarcelles, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus, sort bien de nos usines équipé :

a) d'un ralentisseur électrique (si oui, poids majoré de 300 kg)	: ~~oui~~ – non	(1)
b) d'un ralentisseur hydraulique (si oui, poids majoré de 250 kg)	: oui – ~~non~~	(1)
c) d'un aménagement classe	: 2 ~~– 3~~	(1)
d) de places assises	:53 ou 55 ou 57	(3)
e) de places debout	: oui – ~~non~~	(1)
f) d'un toilette	: oui – ~~non~~ démontable : ~~oui~~ – non	(1)
g) d'un aménagement conforme à l'annexe 7 de la directive 2001/85/C.E.	: oui (X1) – ~~non~~	(1) (3)

Fait à Sarcelles, le 28.04.2010

(1) Rayer la mention inutile – (3) A compléter

EVOBUS FRANCE SAS
Service Homologation
2 à 6, rue du Vignolle
95200 Sarcelles